

CHARTE VILLE AIDANTE ALZHEIMER

Rendre la maladie d'Alzheimer et les autres formes de maladie neuro évolutives accessibles et compréhensibles au cœur des communes et des villes.

Quatre axes majeurs :

- La sensibilisation
- · Le droit à la différence
- Les organes d'information et d'orientation pour la personne malade et les proches
- Les actions et activités au sein de la Ville

A travers l'adhésion à la charte Ville aidante Alzheimer avec France alzheimer et maladies apparentées, l'autorité signataire montre sa volonté de favoriser la participation des personnes malades et de leurs proches aidants au sein des activités proposées à leurs administrés ou à mettre en place des actions et tournées vers les citoyens et citoyennes concernées directement par la maladie.

Engagements:

La mairie se propose de mettre **en place au moins une action** et activité tournée vers la qualité de vie des administrés concernés par la maladie alzheimer ou une maladie apparentée.

France Alzheimer et son réseau de 99 associations départementales fortes de leur expertise, sont aux côtés des maires pour les aider soit à la mise en place d'une activité (sortie culturelle, atelier à mobilisation cognitive, action de convivialité, pratiques sportives ...) soit pour les appuyer en terme de formation des aidants, l'accompagnement ou l'orientation sur des questions spécifiques des administrés concernés, des sessions d'informations ou de sensibilisation...

France ALZHEIMER 47

55 bis avenue de la Marne Centre Commercial « Le chat d'Oc » 47520 LE PASSAGE Horaires d'ouverture du bureau : Du mardi au vendredi de 13h30 à 17h00 05 53 47 90 67 france.alzheimer47@orange.fr

www.francealzheimer-lotetgaronne.org

AR Prefecture

047-214701955-20240404-DEL0632024-DE

Parmi cette liste d'activités, la mairie engagé e avec France Alzheimer et maladies apparentées choisit de mener une à deux activités en fonction de ses moyens, ressources, spécificités locales, connaissances des besoins des administrés concernés. Si elle est dans l'impossibilité de le faire mais souhaite montrer que les personnes en difficulté cognitive sont utiles et partie-prenante de la société parce que c'est là, précisément que se situe leur réalité, elle bénéficie de la charte ville aidante Alzheimer.

- Insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (magazine municipal, panneaux informatifs...);
- Information sur la formation gratuite de France Alzheimer pour les aidants ;
- Facilitation pour la mise en place ou le déploiement de Café-mémoire ou des actions initiées par France Alzheimer et/ou actions de nature inclusive;
- Faciliter les modalités de transport depuis le domicile à des activités (dans un rayon délimité par la mairie);
- Organisation d'un projet de sensibilisation et de formation à la maladie d'Alzheimer auprès des commerçants ;
- Sensibilisation des administrés (ées)
- Sensibilisation à la maladie d'Alzheimer dans les écoles ou temps d'accueil périscolaires à travers de jeux éducatifs par exemple ;
- Proposition d'actions artistiques et culturelles pour les personnes malades et les aidants ;
- Aider les personnes malades rencontrant des difficultés d'autonomie dans leur orientation ou leur communication par des repères visuels ou sonores dans les lieux publics ;
- Collaboration des personnes malades et / ou des proches aidants à des conférences ou ateliers ou réunions d'informations et de sensibilisation ;
- Mise en place d'une activité sportive et ou culturelle en faveur des personnes malades :
- Transports à coûts préférentiels pour personnes malades ou aidants ;
- Formation des chauffeurs de bus, de cars
- ...





France ALZHEIMER 47

55 bis avenue de la Marne Centre Commercial « Le chat d'Oc » 47520 LE PASSAGE

Horaires d'ouverture du bureau :

Du mardi au vendredi de 13h30 à 17h00 05 53 47 90 67

france.alzheimer47@orange.fr

www.francealzheimer-lotetgaronne.org

AR Prefecture

047-214701955-20240404-DEL0632024-DE Reçu le 12/04/2024



Charte d'engagements réciproques

ALZEADANE E

Aider les personnes malades et leurs proches aidants à toujours profiter de la ville.



UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS
FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES
11 rue Tronchet – 75008 Paris
Tél: 01 42 97 52 41

AR Prefecture

047-214701955-20240404-DEL0632024-DE Reçu le 12/04/2024

TROIS AXES MAJEURS

L'ORIENTATION

L'INCLUSIVITÉ

LA SENSIBILISATION

À travers l'adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer », aux côtés de l'Association France Alzheimer, l'élu(e) signataire signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la cité qu'il ou elle administre.

La mairie engagée aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées choisit de mener au moins une des activités listées ci-dessous (liste non exhaustive), en fonction de ses moyens, de ses ressources et de ses spécificités locales.

- > Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (magazine municipal, panneaux informatifs...);
- > Informer sur la formation gratuite de France Alzheimer à destination des aidants :
- > Faciliter la mise en place ou le déploiement de cafés mémoire ou d'actions initiées par France Alzheimer et/ou d'actions de nature inclusive :
- Faciliter les modalités de transport depuis le domicile jusqu'au lieu des activités (dans un rayon délimité par la mairie);
- Construire un projet de sensibilisation et de formation à la maladie d'Alzheimer à destination des commerçants, artisans, chauffeurs de bus...;
- > Sensibiliser à la maladie d'Alzheimer dans les écoles à travers l'animation de temps d'accueil périscolaires ou jeux éducatifs par exemple ;
- ➤ Faciliter la participation des personnes malades et de leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives ;
- > Faciliter l'autonomie des personnes malades au sein des lieux publics grâce à la mise en place de repères d'orientation visuels ou sonores.

EN CONTREPARTIE

France Alzheimer et son réseau de 99 associations départementales, se tiennent aux côtés des maires pour :

- les aider à la mise en place d'une activité (sortie culturelle, atelier à mobilisation cognitive, action de convivialité, pratiques sportives ...)
- leur donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées ;
- les appuyer dans leur objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

Nom de la collectivité :
Nom de l'association France Alzheimer : Act of One One

Signature Monsieur, Madame le Maire,

Signature Mension F. RACHIGETER LEGISLE MESS CLATION,

55 Bis Avenue de la Marne - C.C. Le Chat d'Oc 47520 Le PASSAGE ☎ 05 53 47 90 67

> Mail: france.alzheimer47@orange.fr Siret: 52847460400014